



Depuis 1974

Journal n°30 des négociations de l'entretien
12 février 2026

AU BOUTTE



La STM suspend la table de négociation

Le 3 février dernier, le comité de négociation a rencontré la STM et les deux parties ont notamment discuté de la procédure d'arbitrage de grief, de la fabrication et du reconditionnement des pièces à l'usine Crémazie. Le comité de négociation a en profité pour rappeler à la partie patronale qu'il était toujours en attente d'un retour officiel de sa part pour les offres monétaires. Le porte-parole patronal a finalement eu le mandat d'informer verbalement le Syndicat de la position actuelle de la STM au niveau de son cadre financier.

Augmentation salariale proposée par la STM

Année:	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Augmentation	2,5 %	2,5 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	11,0 %
Assurance-vie		0,5 %	1,0 %	1,0 %	0,5%	3,0 %
CNESST		0,6 %				0,6 %
Économies					0,5 %	0,5 %
Total	2,5 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	2,5 %	14,5 %
	2,5 %	3,6 %	3,0 %	3,0 %	2,5 %	15,1 %

Autrement dit, l'employeur recul sur ses offres et revient à son cadre financier de la mi-novembre 2025 en mentionnant, au passage, qu'il **retire son offre de 3,5% de montant forfaitaire** pour l'année 2025. Question d'être encore plus condescendant, les représentants de la STM réitèrent qu'il y a 0,6 % des augmentations qui est attaché avec deux avantages CNESST soudé ensemble sur lesquels les membres doivent reculer. Le 1^{er} est la baisse des indemnités de remplacement de revenus (IRR) de 95% à 90% du salaire et le 2^e est la fin de l'avance salariale après deux semaines d'arrêt en accident de travail.

Le Syndicat a pourtant été clair qu'il n'accepterait pas d'enlever aux travailleuses et travailleurs l'avance salariale après deux semaines d'arrêt en accident de travail. La gestion de la **STM est totalement déconnectée** de la réalité et de ses salariés(es). Les gens de l'entretien ne travaillent pas pour des peanuts et méritent des augmentations salariales permanentes comparables ou supérieures au secteur municipal et/ou de la construction.

Donc, en date d'aujourd'hui, **les augmentations de salaire proposées par l'employeur ce situe entre 14,5% et 15,1 % sur 5 ans, sans aucun rattrapage salarial pour les gens de métiers.** À titre indicatif, parmi les trois autres syndicats de la STM qui ont obtenu une entente de principe en 2025, les augmentations se situent entre 16.5% et 17.5%.

Le comité exécutif et le comité de négociation sont convaincus à 100% que vous n'accepterez jamais ces **offres ridicules et méprisantes de la STM**. De ce fait, le comité de mobilisation déploie actuellement tous ses efforts à préparer une forte mobilisation et des moyens de

pression d'envergures pour faire atterrir cette négociation qui traîne en longueur à cause d'un employeur incompétent et irrespectueux. Ça prendra le temps que ça prendra pour en arriver à une entente satisfaisante et si la gestion pense qu'on va signer n'importe quoi, ils vont en baver dans les prochains mois!

Le combat contre la sous-traitance

Plusieurs d'entre vous se demandent pourquoi nous nous battons avec autant de détermination contre la sous-traitance et pourquoi nous tenons fermement à la protection de l'article 20 de notre convention collective. La situation actuelle dans les centres de transport en est un exemple frappant.



Depuis plus de deux ans, la direction sanitaire est en réorganisation, accompagnée de coupures de postes. Elle a cessé de faire passer les balais mécaniques deux fois par jour, cinq jours par semaine puis elle s'étonne aujourd'hui que les centres de transport soient aussi sales.

Plutôt que d'assumer ses erreurs de gestion, l'employeur blâme une multitude de facteurs, sauf son incapacité à planifier, coordonner et gérer efficacement. Les récureuses – « Zamboni » comme on les appelle – faisaient amplement le travail auparavant. Mais aujourd'hui, par manque de rigueur, la gestion prétend que ces mêmes machines ne seraient plus adéquates. Pourtant, la direction a tellement coupé de personnels qu'il n'y en a même plus assez pour couvrir tous les jours de la semaine. Dès qu'il manque quelqu'un le mardi, le mercredi ou le jeudi, ils coupent simplement les tâches!

Le lundi 9 février, la direction nous a informés qu'elle avait octroyé un contrat au privé pour le nettoyage des stationnements dans les centres de transport, affirmant ne plus être capable de répondre à la charge de travail. Une solution facile, mais contraire à la convention collective bien que nos membres soient formés et qualifiés pour accomplir l'ensemble des opérations nécessaires. Ce qui manque, ce n'est pas la capacité : **c'est une gestion responsable, une planification adéquate et une volonté réelle d'utiliser les ressources internes.**



Par manque de vision et de compétence, la direction sanitaire tente de « patcher » ses erreurs de gestion en accordant des contrats de dernière minute au privé. Nous avons présentement un bel exemple de leur manque de respect envers les travailleurs de l'entretien.

Imaginez ce qui arrivera si nous perdons cet article ou si la STM parvient à l'affaiblir. Restons unis et solidaires dans ce combat.

Notre travail vaut plus. Nos acquis ne sont pas à vendre.

Notre solidarité, notre force!



Votre Comité d'Information